



RÈGLEMENT

Championnat amateur de Polynésie 2024

1. ADMISSIBILITE

Les championnats individuels sont accessibles à tous joueur(se)s **qui auront 16 ans dans l'année 2024.**

Les épreuves sont ouvertes aux joueur(se)s licenciés, répondant aux exigences du statut amateur et aux critères suivants : **être licenciés à la Fédération Française de Golf***.

Les joueurs devront répondre aux exigences du Vadémécum 2024 de la FFGolf.

Ils devront être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace du licencié.

**par le biais d'une association sportive de golf polynésienne (Moorea Golf Club, AS Fei-Pi, AS Central, AS Excelsior, Fun Golf, Atimaono) ou directement à la FFGolf.*

2. REGLES SANITAIRES

Nos compétitions sont soumises aux règles sanitaires en vigueur.

3. REGLES GOLF

Nos compétitions sont soumises aux dernières règles reconnues par la FFGolf.

4. REGLES LOCALES

Les règles locales de chaque parcours de golf s'appliquent :

- Moorea Green Pearl Golf course (Temae)
- Golf International de Tahiti - Olivier Bréaud (Atimaono)

5. FORMAT DE JEUX

Tour qualificatif en individuel

Le format de jeux est Stroke Play sur 18 trous. Il se joue sur 1 ou 2 jours.

Pour les tournois à 2 tours, le classement pris en compte est le classement sur deux jours.

Les championnats se jouent sur 10 tournois :

- 5 tournois sur 1 tour,
- 5 tournois sur 2 tours.

Calendrier des tournois :

Liste des 10 tournois qualificatifs pour le compte du championnat amateur de Polynésie

- | | | |
|-----------------------|----------------|---|
| - Lions Club | 1 tour | samedi 16 mars |
| - AS Fun Golf | 1 tour | samedi 6 et dimanche 7 avril |
| - AS Central | 2 tours | samedi 27 et dimanche 28 avril |
| - MGP Manava | 1 tour | samedi 11 mai |
| - Rotary Club | 1 tour | samedi 19 mai |
| - EGAT | 1 tour | samedi 1er juin |
| - AS Excelsior | 2 tours | samedi 24 et dimanche 25 août |
| - AS MGC | 2 tours | samedi 14 et dimanche 15 septembre |
| - AS Fei-Pi | 2 tours | samedi 28 et dimanche 29 septembre |
| - AS Atimaono | 2 tours | samedi 26 et dimanche 27 octobre |

Le classement final est déterminé par le nombre de points remportés **sur les 6 meilleurs classements par séries sur l'ensemble des tournois joués.**

Classement et calcul des points :

Le nombre de points est calculé sur le classement final Brut / Net par série sur chaque tournoi :

Position	Niveau 1	Niveau 2
	Tournois sur 2 tours Points attribués	Tournois sur 1 tour Points attribués
1	1000	750
2	600	450
3	380	285
4	270	202,5
5	220	165
6	200	150
7	180	135
8	170	127,5
9	160	120
10	150	112,5
11	140	105
12	130	97,5
13	120	90
14	114	85,5
15	110	82,5
16	106	79,5
17	102	76,5
18	98	73,5
19	94	70,5
20	90	67,5
21	86	64,5
22	82	61,5
23	78	58,5
24	74	55,5
25	71	53,25
26	68	51
27	65	48,75
28	62	46,5
29	59	44,25
30	56	42

Gain des points selon les tournois qualificatifs :

Tournois	Niveau 1 Tournois sur 2 tours	Niveau 2 Tournois sur 1 tour
AS Central	<input checked="" type="checkbox"/>	
AS Moorea Golf Club (trophée Manava)	<input checked="" type="checkbox"/>	
AS Excelsior	<input checked="" type="checkbox"/>	
Trophée AS Moorea Golf Club	<input checked="" type="checkbox"/>	
Open AS Fei-Pi	<input checked="" type="checkbox"/>	
Tournoi AS Atimaono	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lion's Club		<input checked="" type="checkbox"/>
Rotary Club		<input checked="" type="checkbox"/>
Tournoi EGAT		<input checked="" type="checkbox"/>
AS Fun Golf Tahiti		<input checked="" type="checkbox"/>

Le gagnant et la gagnante de chaque série est le joueur et la joueuse ayant obtenu le nombre le plus élevé de points en Brut / Net sur **les 6 meilleurs classements de l'année.**

6. VOITURETTE ET CHARIOTS ELECTRIQUES

Tour qualificatif

Les chariots à main ou électriques et les voiturettes sont autorisées*.

7. CADDIES, COACHS & ACCOMPAGNANTS

Les caddies ou coachs ne sont pas autorisés pendant le jeu sur le parcours.

Les accompagnants sont tolérés s'ils se limitent à un rôle de spectateur.

8. INDEX

L'index pris en compte est le celui connu par la fédération au jour de la compétition en cours.

Ainsi un joueur pourra être amené à changer de catégorie, au fil des étapes du Championnat amateur individuel de Polynésie, en fonction de ses résultats.

9. CATEGORIES PAR HANDICAP

Tours qualificatifs en individuel

1 série unique en BRUT :

- Série 1 : Index entre 0 et 54.

3 séries en NET :

- Série 1 : Index entre 0 et 11.4,
- Série 2 : Index entre 11.5 et 25.4,
- Série 3 : Index supérieur ou égal à 25,5.

10. ZONES DE DEPART

Tour qualificatif

Chaque joueur ou joueuse, joue du départ correspondant à son Index individuel.

- Index 0 à 11.4 : Boules blanches pour les hommes, boules bleues pour les femmes.
- Index 11.5 à 25.4 : Boules jaunes pour les hommes, boules rouges pour les femmes.
- Index 25.5 et + : Boules jaunes pour les hommes, boules rouges pour les femmes.

Pour les joueurs vétérans (+ 65 ans au jour de la compétition), ils jouent au départ des boules bleues

11. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font auprès des organisateurs du tournoi directement.

Les droits de jeu seront encaissés par l'organisation, celui des green fees par chaque golf.

12. RETARD

Un joueur, qui ne se présente pas à l'accueil du golf au moins **15 minutes** avant son heure de départ sera disqualifié.

13. JEU LENT

Le jeu lent pourra être sanctionné par l'organisateur.

14. CODE DE CONDUITE

Tous les joueurs doivent respecter l'étiquette.

Ainsi, il sera considéré comme une violation grave du code de conduite :

- Distraire ou offenser intentionnellement les autres concurrents
- Abus verbaux envers les autres concurrents/officiels/personnel.
- Toute autre faute non énumérée ci-dessus, mais jugée grave par le Comité.

La pénalité pour ces infractions est la disqualification.

15. EGALITE

En cas d'égalité au résultat final, le départage se fait sur les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, 3 derniers, et le dernier trou.

16. INTEMPERIES

En cas d'intempéries et (ou) cas de force majeure pendant les compétitions :

- a. Suspension temporaire. Au signal sonore : évacuation immédiate du parcours avec interdiction de finir le trou (Règles locales).
- b. Annulation totale ou partielle d'un jour : Le score des joueurs ayant finis le parcours est validé.

La FPGolf ne sera être tenu pour responsable de conditions indépendantes de sa volonté nécessitant la suspension ou l'annulation totale ou partielle de la compétition.

17. SUSPENSION DES COMPETITIONS

La suspension des compétitions pour des raisons de force majeures ou de pandémies préservent les droits des joueurs sélectionnés à l'étape, où ils se trouvent dans leurs sélections. Ils retrouveront leurs positions, dès la reprise possible du championnat.

18. COMITE

Pour les compétitions des tours qualificatifs, les organisateurs valideront les résultats et les communiqueront aux joueurs en fin de parties ainsi qu'à la FPGolf.

19. REMISE DES PRIX

- Les prix seront remis lors de la soirée de Gala officielle de la FPGolf, qui se tiendra le **vendredi 6 décembre 2024** (lieu communiqué ultérieurement).

- Seront récompensés :

- en BRUT : Les 5 premiers du classement
- en NET : Les 3 premiers du classement de chaque série

Les champions Hommes et Dames en BRUT remporteront le trophée de Champion Amateur Individuel de Polynésie française.

20. DROIT A L'IMAGE

Le Participant ou la Participante autorise la FPGolf à utiliser toutes les images prises durant les épreuves sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support, et ce dans le monde entier.

Le Participant ou la participante ne souhaitant pas être photographié(e) ou filmé(e) durant les épreuves du FPGolf, devra le signaler directement au photographe ou aux membres de l'Organisateur ou de la FPGolf avant le début de l'épreuve.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le participant, la participante ou le spectateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant et du droit de s'opposer, pour motifs légitimes, au traitement de ces données ainsi que du droit de définir des directives sur le sort, post mortem, de ces données.

Ils peuvent exercer ces droits en s'adressant à la FPGolf. Toute demande devra être accompagnée d'une copie, recto-verso, d'une pièce d'identité.

21. RESPONSABILITE

La FPGolf décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident qui pourrait survenir à un joueur pendant les compétitions du tour.

Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer :

- Qu'il n'existe pour sa santé, aucune contre-indication à la pratique du golf en compétition et,
- Qu'il est suffisamment couvert par une assurance en cas d'accident sur le parcours.

Le défi du golf, c'est d'accepter d'être imparfait.

Jack Nicklaus

Māuruuru,